



Sortir d'une indivision en donnant ses parts

Par **BOUDOU S**, le **18/01/2017** à **16:05**

Bonjour,

je suis actuellement en indivision avec mon frère et ma sœur, suite au décès de notre père en 2005.

les biens de cette indivision , se situent sur 2 communes, et se composent d'un corps de ferme (bâtiment agricole vétustes et maison) et de 7 ha de prairies.

la maison demandent de plus en plus d'entretien,et un changement de toiture est à prévoir , et doit être financé par nos deniers personnels.

je souhaite donc quitter l'indivision , tout en laissant ma part à mon frère et ma sœur, à titre gratuit, autrement dit je veux sortir de cette indivision sans rien réclamer.

je souhaite connaître les démarches à suivre d'un point de vue administratif et ainsi que les conséquences fiscales et autres pour mes frères et sœurs et moi même d'une telle démarche.

merci pour vos réponses

cordialement

SB